



MON ÉCOLE MY SCHOOL 31

+33 6 18 20 66 41 ✉ info@monecolebilingue.com

Dossier d'inscription 2018/2019 Ecole bilingue

État civil de l'enfant

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Langue maternelle :

Langues parlées :

Établissement
précédent :

Adresse :

Votre enfant a-t-il bénéficié ou bénéficie-t-il d'un
soutien orthophonique :

Informations compl.: (*Allergies, traitement médical, ...*)

État civil de la mère ou du responsable légal

Nom :

Prénom :

Adresse :

Profession :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

État civil du père ou du responsable légal

Nom :

Prénom :

Adresse :

Profession :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :



MON ÉCOLE MY SCHOOL 31

+33 6 18 20 66 41 ✉ info@monecolebilingue.com

Dossier d'inscription 2018/2019 Ecole bilingue

Personne à prévenir en cas d'urgence

La personne à prévenir, si nous ne sommes pas joignables, est :

Nom :

Prénom :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Nous soussignés, autorisons par la présente Mon École My School 31 à entamer les démarches d'urgence et à faire hospitaliser à mes frais mon enfant en cas de besoin.

Signature des parents ou responsables légaux :

--	--

Personne(s) habilitée(s) à venir chercher l'enfant à l'école

Nom :

Prénom :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Lien de parenté :

Fournir une photocopie de la carte d'identité / passeport.

Correspondances

Toutes les correspondances de l'école sont envoyées par e-mail. Merci de préciser l'adresse e-mail à utiliser :

Adresse email 1 :

Adresse email 2 :

Date d'arrivée dans l'école

Merci d'indiquer le jour d'arrivée de votre enfant dans l'école



MON ÉCOLE MY SCHOOL 31

+33 6 18 20 66 41 ✉ info@monecolebilingue.com

Dossier d'inscription 2018/2019 Ecole bilingue

Autorisation de filmer, photographier, et diffuser l'image

M.
(Nom et Prénom du père ou du responsable légal)

Mme.
(Nom et Prénom de la mère ou du responsable légal)

autorise(nt) n'autorise(nt) pas

Mon École My School, sans contrepartie de quelque nature que ce soit :

- à photographier, à filmer et à enregistrer mon enfant au sein de l'établissement de l'école, au cours des activités scolaires;
- à diffuser l'image, le film, et l'enregistrement sonore de mon enfant sur le site internet et le compte Facebook de Mon École My School ;
- à utiliser l'image de mon enfant aux fins d'un document à vocation purement pédagogique interne à l'établissement scolaire, ainsi que dans les prospectus et les publications imprimés de Mon École My School;
- à diffuser les créations de formes originales (dessins, écrits et toutes sortes de réalisations) de mon enfant créées dans l'enceinte de l'école.

Signature des parents ou responsables légaux :

--	--

Autorisation parentale concernant les sorties scolaires

M.
(Nom et Prénom du père ou du responsable légal)

Mme.
(Nom et Prénom de la mère ou du responsable légal)

autorise(nt) n'autorise(nt) pas

la participation de mon enfant à toutes les sorties organisées par l'école pour l'année scolaire 2018 – 2019, quel que soit le mode de transport utilisé (à pied, transport en commun, bus privé, ...).

Signature des parents ou responsables légaux :

--	--



Autorisation de prélèvement

Pour le règlement de la scolarité, Mon École My School a mis en place un système de prélèvement automatique plus simple et pratique pour tous.

Merci de nous fournir un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou Postal (RIP) ou de Caisse d'Épargne (RICE). Vous vous retournerons par mail un document nous autorisant à procéder aux prélèvements. Il vous suffira de nous renvoyer par mail ce document signé.

Vous recevrez en début d'année scolaire une facture vous détaillant le montant de vos mensualités pour toute l'année. Vous serez informés de toutes modifications éventuelles. À tout moment, vous pouvez suspendre ce moyen de paiement.

La cantine et la garderie (variables) resteront à régler mensuellement par chèque, la 1^{ère} semaine de chaque mois.

Informations complémentaires si votre enfant à moins de 4 ans

Afin d'assurer à votre enfant une transition en douceur entre la maison et l'école, nous vous remercions de compléter les informations ci-dessous :

Nombre de frères et sœurs :

Place dans la fratrie :

Mode de garde précédent l'entrée à Mon École My School et durée :

Durée de la sieste :

Dans une pièce :

totalemment noire avec une faible luminosité

Doudou

oui non

Sucette

oui non

Propreté acquise :

oui non

Repas :

avec morceaux sans morceaux

Repas pris :

seul avec aide

Votre enfant a-t-il déjà assisté à un petit spectacle

oui non



MON ÉCOLE MY SCHOOL 31

+33 6 18 20 66 41 ✉ info@monecolebilingue.com

Dossier d'inscription 2018/2019 Ecole bilingue

Votre enfant bénéficie-t-il ou a-t-il
bénéficié d'un soutien en :

orthophonie psychologie psychomotricité
ou autre (préciser) :

Autres informations que vous souhaitez porter à notre connaissance :

Tarifs en €

Scolaire

	Pre-school Jusqu'à 3 ans ¹⁾	Petite section à CE1	CE2 à CM2 Cambridge inclus ²⁾
Frais d'inscription: nouvelle inscription		180€	
Frais d'inscription: réinscription		120€	
Forfait annuel scolarité	5 090€	4 520€	4 680€
Forfait annuel cantine		780€	
Forfait annuel lunch box ³⁾		250€	
Réduction annuelle fratrie 2 enfants		240€	
Réduction annuelle fratrie 3 enfants		660€	
Garderie du matin		Gratuite	
Garderie du soir ⁴⁾ Forfait annuel		840€	
Garderie du soir ⁴⁾ A l'unité		8.5€	
	Après 18h00, chaque ¼ heure commencé sera facturé 10€		

- 1) Le changement de facturation sera effectif le mois suivant la date anniversaire des 3 ans de l'enfant.
- 2) Comprend l'inscription à l'examen du Cambridge Certificate et l'achat des fascicules
- 3) Pas de panachage possible lunch box-cantine. Lunch box uniquement en cas d'allergies alimentaires. Merci de fournir un certificat médical. Ce prix inclut le goûter du matin fourni par l'école : fruits frais, fruits secs, petits gâteaux, pain, etc.
- 4) Forfait annuel : la facturation est effectuée mensuellement, en même temps que celle de la scolarité. Le montant est lissé sur les 10 mois de scolarité, quel que soit le



MON ÉCOLE MY SCHOOL 31

+33 6 18 20 66 41 ✉ info@monecolebilingue.com

Dossier d'inscription 2018/2019 Ecole bilingue

nombre de garderies dans le mois. En cas d'absence de l'enfant, le montant ne sera pas déduit de la facture. Les garderies à l'unité sont payables à la fin de chaque mois.

Club du mercredi

Prix en €, pour les enfants inscrits à Mon École My School 31.

	Forfait Annuel		Participation occasionnelle
	Enfant seul	Fratrie Prix/enfant	Prix / mercredi / enfant
Matin 8h – 12h	410€	320€	17€
Matin + repas 8h – 13h	590€	490€	24€
Après-midi 13h – 18h	460€	370€	21€
Après-midi + repas 12h – 18h	660€	560€	27€
Journée + repas 8h – 18h	910€	790€	37€

Cours d'anglais et goûter inclus.

Votre enfant participe toute l'année au Club du mercredi : vous bénéficiez du prix « Forfait annuel ». La facturation est effectuée mensuellement, en même temps que celle de la scolarité. Le montant est lissé sur les 10 mois de scolarité, quel que soit le nombre de mercredis dans le mois. En cas d'absence de votre enfant, le montant ne sera pas déduit de votre facture.

Votre enfant participe occasionnellement au Club du mercredi : c'est le prix « Participation occasionnelle » qui est appliqué. Cette somme est payable à chaque mercredi effectué.

Pièces à fournir

Tout dossier incomplet sera refusé.

Merci de mettre les chèques à l'ordre de Mon Ecole My School 31.

Au moment de l'inscription

No	Documents	Checklist pour les parents	Checklist réservée à l'administration de l'école
1.	Le dossier d'inscription signé des responsables légaux.	<input type="checkbox"/>	
2.	Le règlement 2018-2019 daté, paraphé et signé.	<input type="checkbox"/>	
3.	Frais de dossier : <ul style="list-style-type: none">• un chèque de 120€ pour les réinscriptions• ou un chèque de 180€ pour les inscriptions. Ce chèque ne pourra en aucun cas être remboursé en cas de désistement.	(Cocher une seule case) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	



MON ÉCOLE MY SCHOOL 31

+33 6 18 20 66 41 ✉ info@monecolebilingue.com

Dossier d'inscription 2018/2019 Ecole bilingue

4.	<p>Avance sur scolarité :</p> <ul style="list-style-type: none">• un chèque de 509€ pour les 2-3 ans,• ou de 452€ pour les enfants de la petite section de maternelle au CE1• ou de 468€ pour les enfants du CE2 au CM2. <p>En cas de désistement jusqu'au 30 juin, cette avance vous sera restituée. Après le 30 juin, elle ne vous sera pas restituée.</p>	(Cocher une seule case) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
5.	<p>Trois chèques de caution correspondant à trois mois de scolarité, qui vous seront restitués fin juin :</p> <ul style="list-style-type: none">• dans leur intégralité s'il n'y a eu aucun incident de paiement ni exclusion,• ou diminués du montant des incidents de paiement,• ou encaissés en cas de départ anticipé en cours d'année ou d'exclusion de l'enfant sur décision du Bureau de l'association Mon École My School 31 dans les conditions énoncées au Chapitre X.	<input type="checkbox"/>	
6.	<p>Garderie du soir en « Forfait annuel » : deux chèques de caution de 84€ chacun, qui vous seront restitués fin juin :</p> <ul style="list-style-type: none">• dans leur intégralité s'il n'y a eu aucun incident de paiement ni exclusion, ou moins de 3 retards au-delà de 18h00 à la garderie du soir dans l'année scolaire,• ou diminués du montant des incidents de paiement,• ou encaissés en cours d'année dès le 3^{ème} retard au-delà de 18h00 à la garderie du soir dans l'année scolaire.• ou encaissés en cas de départ anticipé en cours d'année ou d'exclusion de l'enfant sur décision du Bureau de l'association Mon École My School 31 dans les conditions énoncées au Chapitre X.	<input type="checkbox"/>	
7.	<p>Un RIB pour le prélèvement ou, si vous payez par chèque, les 9 chèques du montant de la scolarité, qui vous seront restitués intégralement en cas de désistement au plus tard le 30 juin, ou partiellement en cas de départ en cours d'année scolaire selon les modalités indiquées dans le règlement annexé au dossier d'inscription Chapitre XI Administratif et financier, paragraphe « Départ en cours d'année ».</p>	<input type="checkbox"/>	
8.	<p>Une photocopie du livret de famille ou une copie d'extrait d'acte de naissance de l'enfant.</p>	<input type="checkbox"/>	
9.	<p>Une photocopie de la pièce d'identité de la personne habilitée à venir chercher l'enfant, en dehors des deux parents.</p>	<input type="checkbox"/>	
10.	<p>2 photos d'identité de l'enfant.</p>	<input type="checkbox"/>	



Le jour de la rentrée

No	Documents	Checklist pour les parents	Checklist réservée à l'administration de l'école
1.	Le certificat d'assurance scolaire.	<input type="checkbox"/>	
2.	Un justificatif de domicile récent.	<input type="checkbox"/>	
3.	Une photocopie du carnet de vaccinations ou un document attestant que l'enfant a reçu toutes les vaccinations obligatoires ou un certificat de contre-indication médicale.	<input type="checkbox"/>	
4.	Le certificat de radiation de l'école fréquentée l'année précédente, pour les enfants de 6 ans et plus.	<input type="checkbox"/>	
5.	Un certificat médical en cas d'allergie alimentaire nécessitant que les parents fournissent un lunch box pour le repas.	<input type="checkbox"/>	

Signature

Nom, prénom et signature des responsables légaux de l'enfant, précédé de la mention « *Lu et approuvé les 8 pages du dossier d'inscription* ».

--	--



Règlement Intérieur École & Garderie

Etant donné notre statut associatif à but non lucratif, le fonctionnement financier de l'association est uniquement assuré par les scolarités versées par les familles : location et entretien des locaux, salaires du personnel, investissement en matériel, etc. L'association ne reçoit aucune subvention.

I. Principes de base

Mon Ecole My School 31 accueille les enfants de 2 à 11 ans dans une ambiance bilingue et familiale.

Un exemplaire du règlement intérieur est remis à chaque famille d'élève lors de l'envoi par mail ou de la remise en mains propres aux parents du dossier d'inscription. Procéder à une inscription vaut pour lui-même comme pour sa famille l'adhésion aux dispositions du présent règlement ainsi qu'aux codes de vie, et engagement de s'y conformer pleinement. Cela se traduit par les signatures du présent texte par l'élève et ses représentants légaux.

L'inscription est valable pour une année scolaire, sauf manquement au règlement.

Le présent règlement est révisable tous les ans, ou en cours d'année si nécessaire, par le Bureau de Mon Ecole My School.

FONDEMENT

Accueillir des enfants de tous horizons, en mettant en valeur les richesses et les qualités de chacun

Nous, coopérateurs de l'école, enfants et adultes, avons pour premier devoir de nous respecter les uns les autres et d'établir entre nous une relation de confiance.

En classe, je travaille, je ne chahute pas. L'adulte est là pour tout le monde, pas pour moi en particulier.

II. Horaires

Les horaires de l'école doivent être respectés par tous :

- Accueil : de 08h00 à 8h45
- École « demi-pensionnaires » : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi, de 08h45 (9h00 pour la Preschool) à 16h30
- Ecole « externes » : de 08h45 (9h00 pour la Preschool) à 12h30 et de 13h30 à 16h30



MON ÉCOLE MY SCHOOL 31

+33 6 18 20 66 41 ✉ info@monecolebilingue.com

Dossier d'inscription 2018/2019 Ecole bilingue

- Garderie du soir : de 16h45 à 18h00
- Club du mercredi : de 08h00 à 18h00
- Vacances scolaires : Calendrier officiel

Les retards pénalisent les enfants dans leur travail.

Arrivée

L'accueil commence à 08h00 chaque matin.

L'arrivée des enfants avant 08h00 est sous la responsabilité des parents.

Classe Primaire : accueil à la porte de l'école primaire par les enseignants de 08h00 à 8h45. Après 3 retards répétés au-delà de 8h45, et sauf cas exceptionnel, les enfants ne seront pas acceptés en classe pour la matinée.

Classe Maternelle : les enfants doivent être accompagnés dans leur classe où l'enseignant les attend de 08h00 à 8h45.

Classe Preschool : les enfants doivent être accompagnés dans leur classe où l'enseignant les attend de 8h15 à 9h00. Avant 8h15, l'accueil se fait avec l'enseignant de la classe maternelle

Sortie

La sortie de tous les enfants se fait entre 16h30 et 16h45 sous la responsabilité des enseignants. Lors du départ de l'enfant quel que soit son âge, veuillez impérativement prévenir un adulte de l'école.

Lors de la sortie, l'enfant est repris par un de ses parents.

Merci de prévenir l'école au cas où d'autres personnes que les parents viendraient chercher votre enfant. Une pièce d'identité est exigée.

A partir de 16h45, les enfants vont à la garderie (facturation supplémentaire), qui fonctionne de 16h30 à 18h00 précises. Au-delà de 18h00, chaque quart d'heure sera facturé 10 €. Ceci doit rester exceptionnel. Dès le 3ème retard dans l'année scolaire, l'association Mon Ecole My School 31 encaissera le chèque de caution correspondant à 2 mois de garderie du soir pour les enfants en « Forfait annuel » et statuera sur l'exclusion de l'enfant de la garderie. Pour les enfants en Participation occasionnelle, l'association Mon École My School 31 statuera sur l'exclusion de l'enfant de la garderie.

Nous comptons sur votre ponctualité.

Retards : Quand vous ne pouvez pas être à l'heure le midi ou le soir, n'oubliez pas de nous prévenir en nous envoyant un texto au 06 18 20 66 41.

A partir de 16h30, le jardin est réservé aux enfants qui restent à la garderie.



MON ÉCOLE MY SCHOOL 31

+33 6 18 20 66 41 ✉ info@monecolebilingue.com

Dossier d'inscription 2018/2019 Ecole bilingue

Pour des raisons de sécurité, l'accès à la structure de jeux interdit après 16h30.

Le parking n'est pas une aire de jeu, les enfants sont sous la responsabilité des parents. Merci de faciliter l'accès des véhicules et de rouler à 10km/h.

La sortie des classes n'est pas un moment approprié pour avoir un entretien approfondi avec l'enseignant de votre enfant. Pour cela, vous pouvez demander un rendez-vous à tout moment de l'année.

III. Absence

L'absence d'un enfant doit être signalée dès que possible, le matin même du jour d'absence en laissant un message ou un texto sur le répondeur (06 18 20 66 41). Nous fournissons un certificat du médecin en cas d'absence prolongée (plus de deux journées) ou répétée.

Les absences injustifiées et répétitives seront signalées à l'inspection académique, conformément à l'obligation faite aux écoles.

IV. Passage en classe supérieure

Seule l'équipe enseignante, après avis du conseil des enseignants et de la directrice, est habilitée à décider du passage d'un élève dans le niveau de classe supérieur, ou du maintien d'un élève dans le niveau en cours.

V. Organisation de l'école

L'organisation de l'école (nombre de classes, enseignant affecté, sections) est du seul ressort du Bureau et de la Directrice. La réorganisation pourra intervenir en cours d'année, selon les besoins.

VI. Santé

Maladie

Si votre enfant est souffrant, nous vous remercions de le garder à la maison. S'il a une médication, prévoir avec votre médecin l'administration de celle-ci par vos soins, uniquement le matin et le soir. **Le personnel de l'école n'est pas habilité à donner des médicaments aux enfants** (sauf signature de décharge).

En cas de maladie contagieuse, **merci de garder votre enfant à la maison** et d'avertir l'école. Nous vous demanderons de présenter un certificat médical de réadmission au retour de l'enfant.

Traitements Médicaux

Si un traitement médical doit être administré à l'enfant pendant son temps de présence à l'école, merci de signer un protocole d'administration et d'apporter l'ordonnance du traitement marqué au nom de l'enfant.

Fournir uniquement la dose de traitement qui doit être administrée, et non la boîte. Le



MON ÉCOLE MY SCHOOL 31

+33 6 18 20 66 41 ✉ info@monecolebilingue.com

Dossier d'inscription 2018/2019 Ecole bilingue

traitement sera conservé à l'école dans une pharmacie fermée à clé.

Urgences

En cas d'accident, nous ferons appel aux Pompiers ou au Samu, et les parents seront appelés immédiatement.

VII. Cantine et accès cuisine

- L'accès à la cuisine est strictement réservé au personnel de l'école, aux personnes habilitées et au service de restauration scolaire.
- Les repas maison autorisés pour raison médicale, et sur présentation d'un certificat médical, doivent être conservés dans un sac isotherme prévu à cet effet.
- Aucun aliment périssable (lait, œufs...) ne doit être introduit dans l'école. Seules sont autorisées les briques de lait individuelles longue conservation et petit format.
- L'option choisie en début d'année (demi-pension, lunch box ou externe) ne pourra être modifiée qu'une fois dans l'année. Elle est valable pour tous les jours de la semaine. La facturation des repas à l'unité n'est pas autorisée.
- Un goûter dont la composition est affichée mensuellement à l'entrée de l'école est proposé aux enfants à 10h30 (plus tôt en Preschool).

VIII. Divers

- Communication avec l'école en cours de journée : Envoyer de préférence, et selon la gravité, un texto au 06 18 20 66 41, ou un mail à myschool31@gmail.com.
- Pour nous permettre de mieux accompagner votre enfant, nous vous remercions de nous prévenir de tous changements familiaux (déménagement, naissance, ...) et de tout événement susceptible d'affecter son bien-être.
- Vous pouvez solliciter un rendez-vous auprès des enseignantes en cours d'année.
- Il est interdit d'apporter de l'argent de poche, des objets de valeur ou des objets dangereux. L'école se décharge de toutes responsabilités.
- En raison des dangers liés aux allergies, les enfants ne doivent apporter ni bonbons ni chewing-gum à l'école.
- Les doudous et sucettes ne sont autorisés que pour la sieste.
- Tous les vêtements susceptibles d'être enlevés pendant la journée de classe doivent être marqués au nom et prénom de l'enfant. En cas de perte, aucune réclamation ne pourra être faite à Mon École My School.
- Merci de ne pas pénétrer dans l'enclos des animaux, ni d'y autoriser votre enfant.

IX. Discipline

- Chacun est responsable de ses affaires et de son matériel. L'association décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation. Les vêtements trouvés seront déposés dans les caisses prévues à cet effet ; en fin d'année, les vêtements non réclamés seront donnés à des œuvres caritatives.



MON ÉCOLE MY SCHOOL 31

+33 6 18 20 66 41 ✉ info@monecolebilingue.com

Dossier d'inscription 2018/2019 Ecole bilingue

- Pour travailler dans de bonnes conditions, les enfants s'engagent à respecter le matériel mis à leur disposition (mobiliers, manuels scolaires, livres de bibliothèque). Toute dégradation entraînera un dédommagement par les familles.
- Chacun, adulte ou enfant, se doit de respecter toutes les personnes à tout moment de la journée, y compris aux abords de l'école (parking, jardin non clôturé, etc).
- En cas de problèmes entre les élèves, c'est aux adultes de l'école qu'il appartient de régler le problème. En aucun cas, les parents ne doivent intervenir directement auprès des enfants qui ne sont pas les leurs.

X. Non-respect du règlement

Les membres du Bureau et la Directrice ont tous pouvoirs pour faire respecter le présent règlement.

L'école veille au respect des règles et principes fondamentaux, tels que :

- Les principes de laïcité, de neutralité politique, commerciale, idéologique et religieuse ;
- Le principe de non-discrimination religieuse dans la participation des parents à la vie de l'école ;
- Le devoir de tolérance et de respect d'autrui ;
- La garantie de protection contre toute agression physique et morale et le devoir qui en découle pour chacun de ne pas user de violence, sous quelque forme que ce soit, et d'en réprocher l'usage ;
- La nécessité d'engager immédiatement le dialogue en cas de difficulté ou de conflit.

A cet égard sont interdites :

- toute forme de discrimination qu'il s'agisse de racisme, d'antisémitisme, d'homophobie ou de sexisme ;
- toute forme de harcèlement discriminatoire portant atteinte à la dignité de la personne, tout propos injurieux ou diffamatoire.

Les élèves, comme leurs familles, doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte à la fonction ou à la personne de l'enseignant et au respect dû à leurs camarades et aux familles.

Dans le même esprit, l'enseignant et toute personne intervenant dans l'école s'interdisent comportements, gestes ou paroles, qui traduiraient de leur part indifférence, humiliation ou mépris à l'égard de l'élève ou de sa famille.

Tout comportement violent ou harcèlement verbal ou physique, que ce soit de la part des enfants ou d'un membre de leur famille, conduira à un entretien entre les parents et les membres du Bureau ainsi que la Directrice, puis éventuellement à un avertissement ou une mesure d'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant ou de la famille, qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit. Les éventuelles sanctions seront prononcées par le Bureau de l'association Mon Ecole My School 31, notifiées par lettre



MON ÉCOLE MY SCHOOL 31

+33 6 18 20 66 41 ✉ info@monecolebilingue.com

Dossier d'inscription 2018/2019 Ecole bilingue

recommandée avec accusé de réception, et ne donneront droit à aucune réduction tarifaire (le chèque de caution correspondant à 3 mois de scolarité sera encaissé par l'association Mon École My School 31).

Outre le non-respect du règlement, les motifs d'avertissement ou d'exclusion d'un enfant et/ou d'une famille pourront être :

- détérioration volontaire du matériel ou des locaux,
- comportement dangereux,
- propos désobligeants, insultes, provocations ou violences verbales ou physiques, envers le personnel de l'école, les élèves ou les autres parents.

Les membres du Bureau et la Directrice se réservent le droit de refuser l'inscription ou la réinscription :

- à toute personne qui aurait précédemment contrevenu au règlement
- à toute personne n'entrant pas dans le cadre de son enseignement
- en cas de différend important avec la famille.

XI.Administratif et financier

Inscription/réinscription

L'inscription s'effectue pour une année scolaire entière.

Inscription

Toute nouvelle inscription fera l'objet d'une période d'observation de l'enfant au sein de l'école, au terme de laquelle l'inscription définitive sera prononcée. Cette période d'observation, d'une durée de trois semaines, pourra amener la directrice à décider d'une adaptation du temps de présence de l'enfant dans l'école, qui ne donnera droit à aucune réduction des frais de scolarité, ou au refus d'inscription. My School se réserve le droit de refuser l'inscription d'un élève.

Réinscription pour l'année suivante

Elle s'effectue à partir de fin janvier et jusqu'à la date butoir indiquée, et assure une place aux enfants pour la rentrée suivante. Au-delà de cette date, nous ne pourrions pas vous garantir de place.

My School se réserve le droit de refuser la réinscription d'un élève.

Frais d'inscription

Ils sont payables lors de l'inscription ou de la réinscription et ne sont en aucun cas remboursables.

Avance sur scolarité

Inscriptions effectuées avant le 1er octobre : Une avance d'un mois de scolarité hors frais de



MON ÉCOLE MY SCHOOL 31

+33 6 18 20 66 41 ✉ info@monecolebilingue.com

Dossier d'inscription 2018/2019 Ecole bilingue

cantine est demandée à chaque inscription effectuée pour septembre. Le chèque sera encaissé dans le courant du mois d'août qui précède la rentrée. Vous réglerez donc une scolarité par mois, pendant 10 mois, d'août à mai, ainsi que la cantine et les autres frais éventuels (garderie, sortie...). En juin, vous ne paierez que la cantine et les autres frais éventuels (garderie, sortie...).

Inscriptions effectuées après le 1er octobre : Le chèque de scolarité du mois d'arrivée sera encaissé de suite. Vous réglerez donc une scolarité par mois, du mois d'arrivée au mois de juin, ainsi que la cantine et les autres frais éventuels (garderie, sortie...).

En cas de désistement jusqu'au 30 juin, cette avance vous sera restituée. Elle ne vous sera en aucun cas remboursée si vous nous faites part de votre désistement après le 30 juin.

Cantine

En cas d'absence de plus d'une semaine prévue à l'avance, les frais de cantine correspondants peuvent être déduits de la facture.

Frais mensuels de scolarité et retards de paiement

Les frais mensuels sont à régler par prélèvement bancaire.

Pour les enfants présents dès septembre, les prélèvements se font de septembre à mai, le mois de juin étant couvert par le chèque d'avance sur scolarité débité en août.

Pour les arrivées en cours d'année, les prélèvements se font du mois d'arrivée au mois de juin.

Les frais de rejet de prélèvement sont à la charge des parents. Ils seront imputés sur la facture mensuelle.

Pour tout retard de paiement, merci de prendre contact avec la trésorière. En l'absence de contact, chaque retard fera l'objet d'une pénalité forfaitaire de 40€.

Dans des cas exceptionnels, les frais mensuels peuvent être réglés par chèque. Nous vous demandons alors de nous remettre les 10 chèques du montant de la scolarité (il vous sera communiqué individuellement) avec le dossier d'inscription de votre enfant, qui seront débités mois par mois. A défaut, l'inscription ne sera pas validée.

Dans tous les cas (paiement par prélèvement et paiement par chèques), merci de nous fournir trois chèques de caution d'un montant équivalent à un mois de scolarité chacun, qui vous seront restitués fin juin dans leur intégralité s'il n'y a eu aucun incident de paiement, ou diminués du montant des incidents de paiement et/ou des frais consécutifs à un départ en cours d'année.

Le certificat de radiation sera délivré lorsque le paiement des sommes dues sera complet.

Les périodes d'absence n'entraînent pas de réduction du montant des frais de scolarité, quel que soit le motif ou la durée.



MON ÉCOLE MY SCHOOL 31

+33 6 18 20 66 41 ✉ info@monecolebilingue.com

Dossier d'inscription 2018/2019 Ecole bilingue

Arrivée en cours d'année

Le mois d'arrivée est dû dans sa totalité.

Départs

Le fonctionnement financier de Mon Ecole My School 31, association loi 1901 à but non lucratif, est uniquement assuré par les scolarités versées par les familles : location et entretien des locaux, salaires du personnel, investissement en matériel, etc. L'association ne reçoit aucune subvention.

1) Départ anticipé en cours d'année, de l'école ou de la garderie du soir en forfait annuel:

Délai de préavis pour tout départ (école et/ou garderie du soir) en cours d'année : 3 mois. La lettre de préavis est à envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : My School, 20 rue Théron de Montaugé, 31200 Toulouse. La date de 1ère présentation servira de date de début du préavis.

- **Si le départ n'est pas justifié par une maladie, cause légitime et grave**, justifiant un arrêt de scolarité pour cause de soins et dûment attesté par un certificat médical du spécialiste traitant ou de l'hôpital, indiquant la nécessité d'interrompre la scolarité de l'enfant pour cause de soins médicaux, les parents seront redevables d'une indemnité fixée par une clause pénale à 3 mois de frais de scolarité pour l'école et à 2 mois de frais de garderie pour la garderie, correspondant aux chèques de caution fournis à l'occasion de l'inscription. A partir du mois de mai, il sera fait un prorata en fonction du temps d'école restant. Les chèques de caution seront encaissés pour les mois du préavis non effectués par l'élève, selon les modalités prévues dans la section suivante « [Conditions et modalités d'encaissement et de restitution des chèques de caution](#) », quelle que soit la date de départ.
- **Si le départ anticipé relève de la cause légitime et grave d'un arrêt de scolarité lié à la nécessité de soins pour maladie**, et dûment justifié par un certificat médical du spécialiste traitant ou de l'hôpital, indiquant la nécessité d'interrompre la scolarité de l'enfant pour cause de soins médicaux, les parents seront redevables d'une indemnité fixée par une clause pénale à 1 mois de frais de scolarité et/ou de garderie. Les chèques de caution correspondants seront encaissés pour les mois du préavis non effectués par l'élève, selon les modalités prévues dans la section suivante « [Conditions et modalités d'encaissement et de restitution des chèques de caution](#) », quelle que soit la date de départ.

2) Exclusion d'un élève de l'école et/ou de la garderie du soir, sur décision du Bureau de l'association Mon Ecole My School 31 (cf: Conditions énoncées au [paragraphe X](#)) Les chèques de caution correspondants (3 pour l'école et/ou 2 pour la garderie) seront encaissés selon les modalités prévues dans la section suivante « [Conditions et modalités d'encaissement et de restitution des chèques de caution](#) ». A partir du mois de mai, il sera fait un prorata en fonction du temps d'école restant.



Conditions et modalités d'encaissement et de restitution des chèques de caution

- Les chèques de caution seront restitués fin juin dans leur intégralité s'il n'y a pas eu d'incident de paiement, de départ anticipé, d'exclusion, ou moins de 3 retards au-delà de 18h00 à la garderie du soir dans l'année scolaire.
- En cas d'incident de paiement, les chèques de caution seront restitués fin juin, diminués du montant des incidents de paiement qui n'auraient pas été régularisés en cours d'année.
- Pour la garderie, les chèques de caution seront encaissés en cours d'année dès le 3ème retard au-delà de 18h00.
- En cas de départ anticipé en cours d'année ou d'exclusion de l'enfant, que ce soit de l'école ou de la garderie, l'encaissement des chèques de caution se fera selon les modalités précisées ci-dessous :
 - Débit du 1er chèque à réception de la lettre recommandée
 - Débit du 2ème chèque 2 semaines après
 - Débit du 3ème chèque (pour l'école uniquement) 2 semaines après l'encaissement du 2ème chèque.

Si nécessaire, vous pourrez contacter la comptable de l'école pour adapter ce calendrier d'encaissement.

- Dans le cas du motif légitime et grave de départ anticipé pour maladie, justifiant un arrêt de scolarité pour cause de soins et dûment justifié par un certificat médical du spécialiste traitant ou de l'hôpital, indiquant la nécessité d'interrompre la scolarité de l'enfant pour cause de soins médicaux, seul le 1er chèque sera encaissé.



MON ÉCOLE MY SCHOOL 31

+33 6 18 20 66 41 ✉ info@monecolebilingue.com

Dossier d'inscription 2018/2019 Ecole bilingue

Signatures

Le

Prénom et nom de l'enfant

Signature des parents précédée de la mention « *Règlement lu et approuvé* »

--	--

Merci de parapher chaque page du règlement.